

Fiche d'information standardisée

FORMULE

SFR BUSINESS M2M

Mise à jour en février 2026

Nature et nom de l'offre

Formule SFR BUSINESS M2M

Formule fixant le montant invariable des communications à payer mensuellement. Dès que les communications sont épuisées les dépassements de forfaits sont possibles. L'utilisateur peut passer et recevoir des appels sans action particulière de sa part. Le titulaire de la ligne sera redevable des communications passées au-delà du forfait ou hors forfait. Ces communications apparaitront sur la facture.

Au-delà, facturation en hors forfait. Voir le guide des tarifs disponible sur sfrbusiness.re rubrique « Tarifs et conditions ».

Conditions d'éligibilité

Offre réservée aux clients Professionnels et/ou Entreprises contractant pour les besoins directs de leur activité professionnelle principale de nature commerciale, ou industrielle, ou artisanale ou libérale, domiciliés à La Réunion.

Descriptif et prix de l'offre - Tarif depuis La Réunion en € Hors Taxes (H.T).

Formule M2M		
COMPTEUR M2M PRIX HT/MOIS		4€
Options DATA (à coupler avec le compteur)		
DATA INCLUSE	PRIX HT/LIGNE	PRIX HT du Mo au-delà
5 Mo	3€	1€/Mo
10 Mo	4,5€	
30 Mo	6€	
300 Mo	9€	
500 Mo	12€	
Options SMS (à coupler avec le compteur)		
	PRIX HT/LIGNE	PRIX HT du SMS au-delà
50 SMS	3€	0,09€
100 SMS	6€	
300 SMS	9€	
Communications hors-forfait		
	PRIX HT	FACTURATION
SMS vers fixes et mobiles Réunion, métropole, Mayotte ⁽²⁾	0,09€/SMS	Par SMS et par destinataire
SMS vers les autres destinations ⁽²⁾	0,09€/SMS	Par SMS et par destinataire
Communications VOIX vers fixes et mobiles Réunion ⁽¹⁾	0,08€/minute	A la seconde dès la première seconde

En dehors des usages indiqués ci-dessus, des tarifs et des conditions spécifiques s'appliquent. Voir le guide des tarifs disponible sur www.sfrbusiness.re.

Durée d'engagement

L'offre est souscrite pour une durée indéterminée avec une période minimale d'engagement de 24 mois sans terminal et pour chaque ligne commandée.

Description des services annexes inclus dans votre forfait :

- Double Appel
- Présentation du numéro (si votre correspondant l'autorise)
- SRR Monde (paramétrage permettant d'émettre et recevoir des appels depuis l'étranger)

Description des services gratuits, à la demande :

- Consultation des factures sur internet via son compte accessible depuis son espace client disponible via le site www.sfrbusiness.re
- Liste Ivoire (non affichage de votre numéro lors des appels voix)
- Liste Rouge (non référencement de vos coordonnées dans les annuaires)

Décompte des communications incluses

Facturation au Ko au-delà du palier initial de 10 Ko.

En dehors de ces usages, voir le guide des tarifs disponibles sur sfrbusiness.re.

Caractéristiques de l'Internet mobile

Le débit maximum théorique de connexion est de 1984Kb/s. Le client s'interdit tout usage commercial, revente, ou tout procédé visant directement ou indirectement à la cession, même gratuite ou à la commercialisation des communications illimitées.

Utilisation de votre forfait en Métropole et DOM* et Zone Europe**

Usage VOIX/SMS/Internet depuis la Métropole, les DOM* et la Zone Europe**, sous réserve d'un « usage raisonnable » conformément à la réglementation européenne :

Une utilisation majoritaire ou exclusive de votre forfait depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* entraînera la facturation de frais supplémentaires sur vos usages. Sur une période de 4 mois consécutifs, les 2 règles suivantes devront être respectées : (1) - Vos usages (appels émis ou reçus, SMS, internet mobile) depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* sont inférieurs à vos usages depuis Mayotte et l'international (hors Zone Europe** / Métropole / DOM*) ET (2) - Vos jours de présence au sein de la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* sont inférieurs à vos jours de présence à Mayotte et à l'international (hors Zone Europe** / Métropole / DOM*). Si aucune de ces 2 règles n'est respectée sur une période de 4 mois consécutifs, le ou les futurs usages depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* identifiés comme non raisonnables seront facturés de frais supplémentaires. Vous recevrez un SMS d'avertissement deux semaines avant le début de la facturation de frais supplémentaires du ou des usage(s) concerné(s). Au terme de ces deux semaines : - Vous respectez au moins l'une des deux règles ci-dessus en moyenne sur les quatre derniers mois. L'utilisation de votre forfait redevenant « raisonnable », vous ne serez pas facturé de frais supplémentaires. - Vous ne respectez toujours aucune des deux règles ci-dessus en moyenne sur les quatre derniers mois, l'usage ou les usages concernés n'étant toujours pas « raisonnables », vous serez facturé de frais supplémentaires pour vos futurs usages depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* comme décrit ci-dessous :

- Appels sortants : 0,019€ HT / minute
- Appels entrants : 0,0044€ / minute
- SMS Sortant : 0,003€ HT / SMS
- Internet : 0,0012€ HT / Mo

Dépôt de garantie et Résiliation

SFR se réserve le droit de demander à tout moment un dépôt de garantie pouvant aller jusqu'à 760€ en cas d'impayés sur d'autres produits et/ou offres commercialisés par SFR. Toute somme versée au titre du dépôt de garantie ne constitue pas des arrhes au sens de l'article 1590 du Code civil et n'est pas productive d'intérêts.

Consommation abusive

Afin de permettre à tous les clients de SFR d'accéder au réseau dans des conditions optimales et d'éviter la fraude, le Client s'engage à accéder au réseau pour un usage strictement professionnel. SFR se réserve le droit de facturer (et le cas échéant de résilier le contrat) toute consommation abusive et non autorisée sauf preuve du contraire apportée par le client :

- Appels sortants : 0,019€ HT / minute
- SMS Sortant : 0,003€ HT / SMS

Sont considérées comme abusives les communications quelle que soit leur nature (voix, SMS) émises vers plus de 150 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation et/ou au-delà de 3h d'appel consécutif (voix) et/ou pour un nombre supérieur à 5000 SMS.

Caractéristiques Techniques/Equipements

Depuis La Réunion : 2G/3G/3G+/4G/4G+ (4G/4G+ avec carte SIM et terminal compatibles). Voir carte de couverture sur www.sfrbusiness.re

Depuis la Métropole, les DOM*, la Zone Europe** et l'International : selon les accords de roaming conclus avec les opérateurs partenaires.

Service Clients

Service Clients accessible du lundi au samedi de 8h à 21h et le dimanche de 10h à 20h au  (appel et services gratuits) depuis votre mobile SFR ou au +262 262 97 55 55 (appel gratuit depuis la Métropole, les DOM* et la zone Europe**).

Tarifs en cas d'incident de paiement

Outre les indemnités forfaitaires d'un montant de 40€ par facture, et les indemnités de retard légalement dues, en cas d'incident de paiement, le Client sera redevable des frais listés ci-dessous, en sus de ses factures impayées :

Nature des frais	Tarifs (H.T)
Frais de rejet de prélèvement	10,50€
Frais de rejet de chèque	22,50€
Frais de rejet de carte bancaire	22,00€
Frais de remise en service	7,50€ (limité à 1 facturation maximum/mois calendaire)

(1) Appels hors numéros surtaxés, numéros satellite, numéros internationaux, roaming international, appels depuis boîtiers radio et appels depuis et vers les plateformes téléphoniques.

(2) SMS hors SMS surtaxés et vers numéros satellite, SMS émis via automates et/ou dispositif automatique d'envoi.

(3) Connexions Internet effectuées depuis la Réunion : Débit théorique maximum descendant jusqu'à 14,4 Mbit/s en 3G, 42 Mbit/s en 3G+, 196 Mbit/s en 4G, 935 Mbit/s en 4G+. Sous réserve d'être en zone de couverture et d'être équipé d'un terminal et d'une carte SIM compatibles. Les débits affichés peuvent être affectés du fait d'obstacles, du nombre d'utilisateurs connectés simultanément et partageant la cellule et du lieu d'utilisation.

Connexions Internet effectuées depuis la Métropole, les DOM* et la zone Europe** : Internet accessible en roaming selon les accords avec les opérateurs tiers, dans la limite des zones de couverture, des technologies disponibles et avec un terminal compatible.

* **DOM** : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin (partie française), Saint Barthélemy.

** **Liste des pays de la Zone Europe** : Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.